

Séance du 15 février 2017  
Convocation du 8 février 2017

Nombre de conseillers en exercice: 18

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil dix-sept, le quinze février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni, 17, rue Jules Ferry à Fitz-James sous la présidence de Monsieur Jean Claude PELLERIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Geneviève DELARUE, Gérard KOWALCZYK, Christian BEZEAUX, Thierry RUFFIN, Pascal JABIN, Sophie COMTE, Yves LE MOULLAC, Nathalie LEFEBVRE, Magalie PAQUOTTE

Pouvoirs : Alex SEGHERS à Nathalie LEFEBVRE, Béatrix VERHILLE à Gérard KOWALCZYK, Nadia FERRANI-TABEUR à Jean Claude PELLERIN, Gilles GAGLIARDI à Thierry RUFFIN, Catherine LAMOUR à Sophie COMTE, Emmanuelle DUCHAYNE-JAUBERT à Magalie PAQUOTTE, Rachel BLOND à Geneviève DELARUE.

Secrétaire de séance : Magalie PAQUOTTE

**Ordre du jour:**

**1/ Personnel Communal :**

- Création de postes service civique

**2/ Plan Local d'Urbanisme**

- Transfert de compétence à la Communauté de Communes

**3/ Finances :**

- Création nouveaux tarifs Communaux 2017

**4/ Finances :**

- Vente d'un véhicule Communal

**5/ Finances :**

- Acquisition immobilière

**6/ Finances :**

- Encaissement recette exceptionnelle

**7/ Affaires scolaires**

- Révision de la carte scolaire

**8/ Nouveau Cimetière**

- Avenant
- Demande de Subvention

**9/ Création d'un nouveau Columbarium**

**10/ Rapport des Commissions et des structures intercommunales**

## 1/ Création de postes Service Civique :

### ● Création de postes service civique

Le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans ; il permet de s'engager sans condition de diplôme dans une mission d'intérêt général, soit dans une collectivité, soit dans une association.

Dans 9 domaines d'action : solidarité, sport, environnement, culture, éducation santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide-humanitaire.

- Durée hebdomadaire : 24 heures max,
- Public concerné : jeunes de 16 à 25 ans,
- Durée maximum du contrat : 9 mois,
- 

L'indemnité touchée par la personne sera de 577 € /mois et se décomposera :

- Par une participation de l'Etat de 470.06 € / mois
- Par une participation de la commune 106,94 € / mois– (aucune charge).

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE** de créer deux postes d'accueil de personnes volontaires en contrat civique à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 pour 3 ans.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'agrément au titre de l'engagement de service civique pour l'accueil des volontaires et à signer tous documents pour ce dossier.

➤ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

## 2/ Plan Local d'Urbanisme

### ● Transfert de compétence à la Communauté de Communes

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a été publiée au Journal officiel du 26 mars 2014 après la décision du Conseil constitutionnel en date du 20 mars 2014.

Le transfert de compétence, prévu par l'article 136, vise la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

Les documents d'urbanisme tenant lieu de PLU sont les documents dont les règles s'appliquent en lieu et place du PLU : il s'agit des plans d'occupation des sols (POS), des PAZ (plan d'aménagement de zone) et des plans de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).

La Communauté de Communes du Clermontois existante à la date de publication de la loi Alur, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Il a été décidé en bureau communautaire du 8 novembre 2016, de refuser le transfert à la Communauté de Communes de la compétence PLU.

Ce dossier est à l'étude pour le moment.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas transférer la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale à la Communauté de Communes du Clermontois et, en conséquence et de maintenir cette compétence communale.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi Alur) publiée au JO du 26 mars 2014, et notamment l'article 136,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

➤ **S'OPPOSE** au transfert à la Communauté de Communes du Clermontois de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale.

➤ **MAINTIENT** la compétence communale en matière de PLU.

➤ **CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Clermontois.

### 3/ Finances :

- Création nouveaux tarifs Communaux 2017

- Tarif camions de pizzas

Nous avons régulièrement des demandes de vendeurs ambulants de pizzas.

A ce jour aucun tarif pour ce type d'activité n'a été créé.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le tarif suivant :
  - **Camions de pizzas** : 45 € / par trimestre payable d'avance au trésor public pour une vente une fois par semaine.

- Vacation de Police

La loi prévoit de nouveau qu'une vacation de police puisse être perçue réglementairement par la Police Municipale, lors d'exhumation et départ de corps.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le tarif suivant :
  - **Vacation de Police** pour exhumation et départ de corps : 25 € / par intervention.

### 4/ Finances :

- Vente d'un véhicule Communal

La société SOCREC de Creil nous propose de racheter le camion master Benne pour un montant de 1100 € net, pour la collectivité.

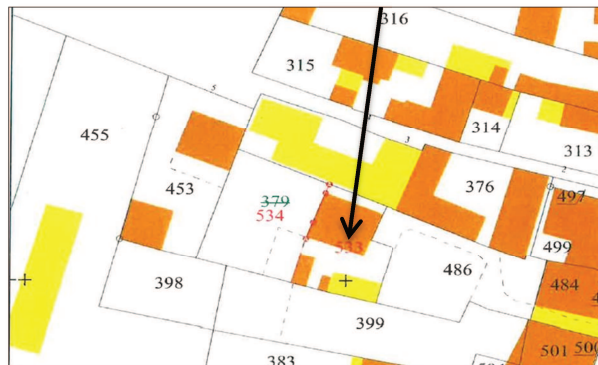
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre le camion benne Renault, immatriculé 8251YC60, mis en circulation le 24 juin 1998, à la société SOCREC à Creil.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le certificat de vente, la carte grise et tous documents.

## 5/ Finances :

### ● Acquisition immobilière

➔ Maison Consorts LEVEQUE Léon Parcelle AE533,



Dans le cadre d'un projet d'aménagement du centre bourg, une réflexion a été menée pour compléter l'aménagement fait par Oise Habitat, Place de la République.

Il a été proposé à la Collectivité par Maître LECLAIR, de Liancourt, représentant les Consorts de Monsieur LEVEQUE Léon, d'acquérir la maison cadastrée AE533, pour un montant de 75 000 €.

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir cette maison cadastrée AE533, pour un montant de 75 000 € hors frais de bornage et hors frais de Notaire.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de demander au Notaire, que soit fait en plus des diagnostics obligatoires, un « diagnostic amiante avant démolition ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents.

## 6/ Finances :

### ● Encaissement recette exceptionnelle

Une Procédure Contentieuse est en cours, au Tribunal Administratif pour le lotissement rue Daniel Balavoine avec la société R&A, le lotisseur, pour des travaux de réseaux non conformes.

R&A a été condamnée à verser à la Commune un dédommagement de 1 000 €.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accepter de recevoir la somme de 1 000 € en dédommagement.
-

## 7/ Affaires scolaires

### ● Révision de la carte scolaire

La commission scolaire s'est réunie afin de mener une réflexion globale sur la carte scolaire actuellement en place sur notre commune afin de faire de nouvelles propositions. Avec la nouvelle urbanisation de la Commune, la carte scolaire doit être redéfinie.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et de Madame Magalie PAQUOTTE représentant la Commission Scolaire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, à l'unanimité

**DECIDE** que toutes nouvelles inscriptions en maternelle et en élémentaire, à compter de la rentrée de septembre 2017, pour les rues suivantes se feront, aux écoles de la Tuilerie.

- rue Roland Garros
- rue du Marais
- rue de la Briqueterie
- rue de Picardie
- rue Victor Hugo
- rue Etienne Dolet

- Les inscriptions des enfants de maternelle et d'élémentaire, de la rue du lotissement Bertie Albrecht et de la rue Jean Baptiste André Godin, se feront désormais aux écoles de la Tuilerie à compter de la rentrée de septembre 2017.

## 8/ Nouveau Cimetière

Suite à la validation de l'étude avant-projet du cimetière, il convient de valider la rémunération du Cabinet Terres & Paysages en charge de la maîtrise d'œuvre.

Le montant prévisionnel des travaux pour le cimetière est estimé à :

Tr. Optionnelle 1 de MO :	558 172, 46 € HT
Tr. Optionnelle 2 de MO :	636 591,15 € HT
Total Tr. Optionnelle 1 + 2 :	1 194 763,61 € HT

1 433 716,33 € TTC

La Tranche Optionnelle 1 de MO :

- Correspond à l'ensemble des études sur l'ensemble du cimetière, et le suivi des travaux de la phase 1.

La Tranche Optionnelle 2 de MO :

- Correspond au suivi des travaux de la phase 2.

Si le montant des travaux est	Le taux de rémunération du Maître d'œuvre sera de .... % du montant prévisionnel des travaux estimé en phase AVP
Inférieur à 193 000 € HT	5,7 %
Compris entre 193 001 € et 300 000 € HT	5,4 %
<b>Supérieur à 300 000 € HT</b>	<b>5,1 %</b>

Fixation des prix définitifs

Coût prévisionnel définitif de travaux = 1 194 763,61 euros HT

- La Tranche Optionnelle 1 de Maîtrise d'œuvre correspondant à la Tranche Ferme du marché de travaux,
- La Tranche Optionnelle 2 de Maîtrise d'œuvre correspondant à la Tranche Optionnelle du marché de travaux

Le forfait définitif de rémunération est donc de :

Taux de rémunération fixé à 5,10 % **sur le HT** :

Éléments de mission	% de rémunération	Montant en euros HT Tranche Optionnelle 1 de maîtrise d'œuvre	Montant en euros HT Tranche Optionnelle 2 de maîtrise d'œuvre	Montant en euros HT toutes tranches
PRO	20,00 %	12 186,59		12 186,59
ACT	12,00 %	7 311,95		7 311,95
DET	58,00 %	16 510,74	18 830,36	35 341,10
AOR	10,00 %	2 846,68	3 246,61	6 093,29
<b>Total HT</b>		38 855,96	22 076,97	60 932,93
<b>TVA 20 %</b>	100 %	7 771,19	4 415,39	12 186,59
<b>Montant Total TTC</b>		46 627,15	26 492,36	73 119,52

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

➤ **VALIDE**

- Le coût prévisionnel définitif des travaux à 1 194 763.61 € HT
- Le taux de rémunération fixé à 5.10 % du montant HT soit un montant 73 119.52 € TTC

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'Avenant et tous documents.

## ● Demande de Subvention

Le Conseil Municipal doit solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Oise, des Services de l'Etat et à tout autres organismes, pour les travaux du nouveau Cimetière, au taux le plus élevé possible sur le montant des travaux prévisionnels.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention pour le nouveau Cimetière.

Le montant prévisionnel des travaux se décompose comme suit :

Tranche 1	558 172, 46 €HT
Tranche 2	636 591,15 € HT
Total Tranche 1 + 2 :	1 194 763,61 € HT

## **9/ Création d'un nouveau Columbarium**

Le Columbarium actuel ne dispose plus que de 3 cases disponibles, il convient donc de mener une réflexion, pour en créer un nouveau, dans l'attente de la réalisation du nouveau cimetière.

- La création de ce columbarium de 15 cases, pourrait se faire, le long du mur du CHI, en fond de cimetière, environ à mi-distance entre la grille allant au stade et le bout de l'allée.

Les caves- urnes restant de part et d'autre de celui-ci.

- Un Devis a été établi par la Marbrerie Auguet pour un montant de 13 000€ TTC.  
(Marbrerie ayant déjà réalisé, notre dernier columbarium, pour avoir le même marbre)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré :

- **DECIDE** la création d'un nouveau Columbarium de 15 cases
- **ACCEPTE** le montant de 13 000 € de la Marbrerie Auguet pour cette réalisation
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2017



## **10/ Rapport des Commissions et des structures intercommunales**

- Madame Geneviève DELARUE, informe le Conseil Municipal, que dans le cadre du CCAS, les personnes pourront être transportées gratuitement pour le Repas et la Galette Communale
  
- Monsieur Jean-Claude PELLERIN, informe le Conseil Municipal que le 11 et 12 mars 2017 aura lieu un séminaire pour l'ensemble des Maires du Clermontois, pour travailler sur le devenir de notre Communauté de Communes.
  
- Monsieur Jean-Claude PELLERIN, informe le Conseil Municipal qu'une offre d'emploi pour :
  - Responsable Gestionnaire Cantine
  - Directeur des Services Techniques

Est actuellement en cours par l'intermédiaire du Centre de Gestion de l'Oise.

De plus, un contrat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) a été passé pour la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) des agents communaux.

- Monsieur Gérard KOWALCZYK informe le Conseil Municipal que :
  - Le 18 mars 2017 aura lieu « Nature Propre » de 8h30 à 12h
  - Le 1er et 2 avril aura lieu l'Exposition « Passions de Dames » du Club des Collectionneurs

Séance levée à 21h15.

1/ Personnel Communal :  
Création de postes service civique  
2/ Plan Local d'Urbanisme  
Transfert de compétence à la Communauté de Communes  
3/ Finances :  
Création nouveaux tarifs Communaux 2017  
4/ Finances :  
Vente d'un véhicule Communal  
5/ Finances :  
Acquisition immobilière  
6/ Finances :  
Encaissement recette exceptionnelle  
7/ Affaires scolaires  
Révision de la carte scolaire  
8/ Nouveau Cimetière  
Avenant  
Demande de Subvention  
9/ Création d'un nouveau Columbarium  
10/ Rapport des Commissions et des structures intercommunales

**Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-dessous :**

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Geneviève	DELARUE	
Alex	SEGHES	Excusé
Béatrix	VERHILLE	Excusée
Gérard	KOWALCZYK	
Nadia	FERRANI-TABEUR	Excusée
Christian	BEZEAUX	
Catherine	LAMOUR	Excusée
Nathalie	LEFEBVRE	
Pascal	JABIN	
Magalie	PAQUOTTE	
Thierry	RUFFIN	
Emmanuelle	DUCHAYNE-JAUBERT	Excusée
Yves	LE MOULLAC	
Rachel	BLOND	Excusée
Stéphane	PAPIN	
Sophie	COMTE	
Gilles	GAGLIARDI	Excusé